



Objet : Nouvelle autorisation de programme N°179 – transition énergétique

Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

EXPOSE DES MOTIFS :

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit « décret tertiaire »,

Considérant que les deux bâtiments Le Portal et La Baume sont impactés par ce décret,

Considérant que la transition énergétique est un enjeu d'avenir et une responsabilité pour l'EPCC du Pont du Gard,

Considérant qu'il convient de créer une nouvelle autorisation de programme numéro 179, dédiée aux actions en faveur de la transition énergétique pour un montant de 250 000,00€ HT,

Considérant que les crédits de paiement prévisionnels annuels sont les suivants :

- 2023 : 35 00000 €HT déjà votés sur le budget primitif 2023,
- 2024 : 115 000,00 €HT,
- 2025 : 100 000,00 €HT.

Que cette nouvelle autorisation de programme sera financée par des subventions, de l'autofinancement et le cas échéant de l'emprunt,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ✓ Approuve en complément de la délibération n° 2023-18 du plan pluriannuel d'investissement 2023-2026, la création de cette nouvelle autorisation de programme n°179 pour un montant global de 250 000,00€HT.
- ✓ Autorise le directeur général à solliciter auprès des organismes financeurs les subventions et les emprunts nécessaires.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, Mme Noguier, M. Scorsonne, M. Nicolas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Loiseaü, M. Mercier, M. Rasson, Mme Rebuffat.

Avaient donné une procuration écrite :

M. Vallespi donné pouvoir à Mme Dherbecourt, M. Paoletti donné pouvoir à M. Mercier, M. Favaron a donné procuration à M. Scorsonne.

Fait à Vers, le 19 décembre 2023

Le Président

M. Patrick Malavieille

